



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2026.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, Mme Maria PINTO, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

### **ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Mouloud MEDJALDI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR), Mme Zeynep CUBAN (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2026 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE COLETTE BESSON**

#### **Sur proposition de Jean ARSLAN.**

La commune de Montfermeil, engagée dans la valorisation et la modernisation de son patrimoine bâti communal, souhaite engager un projet structurant de rénovation énergétique et fonctionnelle du gymnase Colette Besson, dans le cadre de sa politique de transition écologique et d'efficacité énergétique.

Cette opération vise à assurer la pérennité de cet équipement sportif, à améliorer sa performance énergétique et environnementale, et à garantir des conditions d'accueil optimales pour les usagers, les associations sportives, les établissements scolaires ainsi que les agents municipaux, conformément à la stratégie municipale de développement durable, de transition écologique et de résilience urbaine.

Le Conseil Municipal,

DEL2026\_04\_090

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 30 janvier 2026 précisant que la ville de Montfermeil est éligible au fonds vert 2026,

Considérant que le fonds vert soutient des investissements qui concourent à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,

Considérant la volonté de la ville de Montfermeil de poursuivre sa démarche de transition écologique du patrimoine bâti, de résilience urbaine, de lutte contre le changement climatique et d'adaptation au changement,

Considérant que le gymnase Colette Besson, constitue un équipement sportif communal structurant, accueillant quotidiennement les publics scolaires, les associations locales ainsi que les clubs sportifs, et participant activement au développement des pratiques sportives, éducatives et sociales sur le territoire communal,

Considérant le contexte actuel de sobriété énergétique et de recherche d'économies en matière de consommations électriques, la rénovation énergétique globale du gymnase Colette Besson s'inscrit dans une politique ambitieuse de rénovation et d'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements publics,

Considérant que pour pouvoir déposer la demande de financement, il est nécessaire d'approuver le plan de financement dudit projet,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver le plan de financement ci-après du projet de « rénovation énergétique du Gymnase Colette Besson »

<b>Financeurs</b>	<b>Montant de la subvention envisagée HT</b>	<b>Taux de participation</b>
FONDS VERT 2026	1 905 446,75 €	80 %
Ville de Montfermeil Autofinancement	476 361,69 €	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 381 808,44 €</b>	<b>100 %</b>

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

3. De dire que la dépense et la recette seront inscrites dans les prochains actes budgétaires.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**35 POUR**

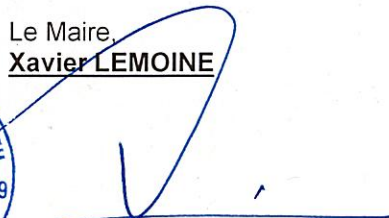
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LEVALLEZ**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.